**Cours 2 : Les principes fondamentaux de la société de l’information**

La place croissante que prennent les TIC dans nos vies entraîne un changement radical de la société.

Le Sommet Mondial sur la Société de l’Information a abouti à une vision commune des principes fondamentaux de la société de l’information. À Genève en 2003, des dirigeants du monde entier, qui partageaient la vision d’une société de l’information centrée sur l’être humain, orientée vers le développement et inclusive, ont adopté le *Plan d’action* qui énonçait des objectifs à atteindre dès 2003 et faire en sorte que chacun puisse bénéficier des possibilités que peuvent offrir les TIC.

Pour s’acquitter de cette tâche, il faut :

**- que toutes les parties prenantes devraient travailler ensemble :** L’édification d’une société de l’information à dimension humaine est une entreprise commune qui requiert une coopération et un partenariat entre toutes les parties prenantes (Les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l’Organisation des Nations Unies, ainsi que d’autres organisations internationales)

**- améliorer l’accès à l’infrastructure et aux TIC :** La connectivité a un rôle central à jouer dans l’édification de la société de l’information. En plus de l’accès aux infrastructures et aux services TIC, la connectivité comprend également l’accès à l’énergie et aux services postaux ce qui peut permettre d’accélérer le progrès social et économique des pays et de favoriser la prospérité de tous en tant que citoyens, communautés et peuples. Pour ce faire, des politiques doivent être créées pour assurer des conditions favorables de stabilité, de prévisibilité et d’équité dans la concurrence devraient être établies et mises en œuvre d’une manière susceptible, non seulement de mobiliser davantage d’investissements privés pour le développement des infrastructures TIC, mais encore de répondre aux obligations de service public dans les régions où les mécanismes traditionnels du marché ne fonctionnent pas (installation dans les zones défavorisées de points d’accès public aux TIC en des lieux tels que bureaux de poste, écoles, bibliothèques et archives).

- **améliorer l’accès à l’information et au savoir :** La capacité de chacun d’accéder à l’information, aux idées et au savoir et d’y contribuer est essentielle dans une société de l’information inclusive. Le partage et le renforcement du savoir mondial pour le développement peuvent être améliorés si l’on supprime les obstacles à l’accès équitable à l’information pour toutes les activités économiques, sociales, politiques, scientifiques etc. et si l’on facilite l’accès à l’information du domaine public, entre autres au moyen de technologies d’assistance conçues pour être universelles.

Les informations relevant du domaine public devraient être facilement accessibles et cela peut être réalisé en renforçant les établissements publics tels que les bibliothèques, les archives, les musées, les collections culturelles et d’autres points d’accès communautaire.

**- renforcer les capacités :** Chacun devrait avoir la possibilité d’acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l’information et l’économie du savoir, en comprendre le fonctionnement et en tirer pleinement parti.

La prise de conscience et la maîtrise des notions de base dans le domaine des TIC sont à cet égard essentielles.

Afin de parvenir à un développement durable de la société de l’information, il faudrait accroître les capacités nationales en matière de recherche-développement dans le secteur des TIC.

- **accroître la confiance et la sécurité dans l’utilisation des TIC :** Renforcer le climat de confiance, notamment grâce à la sécurité de l’information et à la sécurité des réseaux, aux procédures d’authentification et à la protection de la vie privée et du consommateur est un préalable au développement de la société de l’information et à l’établissement de la confiance parmi les utilisateurs des TIC.

Une culture globale de la cybersécurité doit être encouragée, développée et mise en œuvre. Dans cette culture mondiale de la cybersécurité, il importe d’accroître la sécurité et d’assurer la protection des données et de la vie privée. Il est nécessaire d’éviter que les TIC soient utilisées à des fins criminelles.

Les questions du pollupostage et de la cybersécurité devraient être traitées aux niveaux national et international appropriés.

- **créer un environnement propice à tous les niveaux :** Les TIC devraient être utilisées en tant qu’outil important de bonne gouvernance. La primauté du droit, associée à un cadre politique et réglementaire favorable, transparent, propice à la concurrence, technologiquement neutre, prévisible et reflétant la situation réelle des pays, est fondamentale dans l’édification d’une société de l’information à dimension humaine.

Il est indispensable que les efforts nationaux de développement en matière de TIC soient étayés par un environnement international dynamique et propice, favorable aux investissements étrangers directs, au transfert de technologies et à la coopération internationale, particulièrement en ce qui concerne les finances, l’endettement et le commerce, ainsi que par une participation pleine et entière des pays en développement aux décisions qui sont prises au plan mondial.

Une répartition équitable des effets positifs contribue à l’élimination de la pauvreté et au développement social. Il importe de protéger la propriété intellectuelle pour encourager l’innovation et la créativité dans la société de l’information; de même, il importe de disséminer, diffuser et partager largement le savoir pour encourager l’innovation et la créativité.

La normalisation est l’un des éléments constitutifs essentiels de la société de l’information. Il faudrait mettre l’accent tout particulièrement sur l’élaboration et l’adoption de normes internationales.

**- développer et élargir les applications des TIC :** L’utilisation et le déploiement des TIC devraient contribuer à faciliter notre vie quotidienne dans tous les domaines. Leurs applications peuvent se révéler très utiles dans de nombreux domaines: administration et services publics, santé et information sanitaire, enseignement et formation, emploi et création d’emplois, affaires, agriculture, transports, protection de l’environnement et gestion des ressources naturelles, prévention des catastrophes naturelles, culture, et favoriser l’élimination de la pauvreté et atteindre d’autres objectifs de développement reconnus. Les TIC devraient également contribuer à établir des structures durables de production et de consommation et à atténuer les obstacles traditionnels, donnant ainsi à tous la possibilité d’accéder aux marchés locaux et aux marchés mondiaux de façon plus équitable Les applications devraient être conviviales, accessibles à tous, abordables, adaptées aux besoins locaux en termes de cultures et de langues, et faciliter le développement durable.

A cet égard, il conviendrait que les collectivités locales assument un rôle majeur dans la prestation de services TIC, pour le bien des populations concernées.

**- favoriser et respecter la diversité culturelle :** La diversité culturelle est le patrimoine commun de l’humanité. La société de l’information devrait être fondée sur le respect de l’identité culturelle, de la diversité culturelle et linguistique, des traditions et des religions; elle devrait promouvoir ce respect et favoriser le dialogue entre les cultures et les civilisations.

Dans l’édification d’une société de l’information inclusive, il faudra accorder la priorité à la création, à la diffusion et à la préservation de contenus dans différentes langues et différents formats. Il est essentiel de promouvoir la production/l’accessibilité de tous les contenus, éducatifs, scientifiques, culturels ou récréatifs, dans différentes langues et dans différents formats.

**- reconnaître le rôle des médias :** La société de l’information est également fondée sur le principe de la liberté de la presse et de la liberté de l’information, ainsi qu’à ceux de l’indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias. La diversité des modes de propriété des médias, conformément à la législation des pays et compte tenu des conventions internationales pertinentes est encouragée. De l’autre part, les médias sont appelés à faire preuve de sens des responsabilités dans l’utilisation et le traitement de l’information conformément aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées.

**- prendre en compte les dimensions éthiques de la société de l’information :** La société de l’information devrait respecter la paix et préserver les valeurs fondamentales que sont la liberté, l’égalité, la solidarité, la tolérance, le partage des responsabilités et le respect de la nature.

L’éthique pour la société de l’information devrait favoriser la justice ainsi que la dignité et la valeur de la personne humaine.

L’utilisation des TIC et la création de contenus devrait respecter les droits de l’homme et les libertés fondamentales d’autrui, notamment la vie privée ainsi que la liberté d’opinion, de conscience et de religion.

Tous les acteurs de la société de l’information devraient prendre les mesures appropriées pour empêcher les utilisations abusives des TIC, par exemple les actes délictueux dictés par le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, ainsi que l’intolérance, la haine et la violence etc.

**- encourager la coopération internationale et régionale :** La société de l’information est par nature universelle, et les efforts des nations doivent être renforcés par une coopération internationale et régionale efficace entre les Etats, le secteur privé, la société civile et les autres parties prenantes, notamment les institutions financières internationales et ce en matière d’assistance financière et technique dans le but de réduire la fracture numérique.